Le Quotidien de Nouakchott



ABONNEMENT ANNUEL
Recevez chaque nouveau numéro
par e-mail et WhatsApp
mail | WhatsApp
3 000 MRU / AN
S'ABONNER



" L'ingratitude est une espèce de faiblesse. Je n'ai jamais vu d'hommes supérieurs ingrats." *Goethe*

N°2114

Le Quotidien DE NOUAKCHOTT

www.lequotidien.mr

"La Presse est le miroir par lequel nous mesurons la portée de nos actions". N.Mandela

Hebdomadaire Indépendant d'informations générales - N°: 2114 du Vendredi 13 Novembre 2026 - Prix: Mauritanie 20 MRU étranger : 50 c d'euro

MANDATS DE DÉPÔT POUR 7 INCULPÉS DANS LE « DOSSIER DES BLOGUEURS DE L'ÉTRANGER »



P3

La HAPA publie une liste provisoire de 35 entreprises de presse répondant aux critères professionnels



P3



P6

Les Mourabitounes s'inclinent face au Burkina Faso dans les dernières secondes (1-0)

COP31 : la Première Dame Mariem Fadel Dah participe à l'inauguration du musée « Zéro Déchet » à Antalya

P5

Le Président de la République rencontre le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI)

P2

LOI N°2007.048 PORTANT INCRIMINATION DE L'ESCLAVAGE ET DES PRATIQUES ESCLAVAGISTES

ARTICLE 8 : QUICONQUE PRIVE FRAUDULEUSEMENT D'HÉRITAGE TOUTE PERSONNE PRÉTENDUE ESCLAVE EST PUNIE D'UN EMPRISONNEMENT DE SIX MOIS A DEUX ANS ET D'UNE AMENDE DE CINQUANTE MILLE (50.000 UM) A DEUX CENT MILLE OUGUIYAS (200.000 UM) OU DE L'UNE DE CES DEUX PEINES.

Le Président de la République rencontre le secrétaire général de (OCI)

Antalya – Le Président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reçu, vendredi, à Antalya, en République de Türkiye, le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. Cette rencontre s'est tenue en marge de la participation du chef de l'État mauritanien au Sommet des dirigeants d'Antalya, organisé dans le cadre des activités de la 31e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31).



Cette audience s'inscrit dans le cadre des échanges diplomatiques menés par le Président de la République avec les responsables des organisations internationales et les différentes personnalités présentes à ce rendez-vous international consacré aux grands enjeux mondiaux, notamment les changements climatiques et leurs répercussions sur les pays et les populations.

La rencontre a notamment permis au chef de l'État et au responsable de l'organisation panislamique de se retrouver autour des questions liées à la coopération entre la Mauritanie et l'OCI, ainsi qu'aux enjeux qui préoccupent le monde musulman et à la nécessité de renforcer la concertation entre les États membres. Toutefois, aucun détail supplémentaire n'a été communiqué sur les échanges ni sur les éventuelles décisions prises à l'issue de cette audience.

La présence du secrétaire général de l'OCI à cette rencontre témoigne également de l'importance des contacts diplomatiques qui accompagnent les grands rendez-vous internationaux. L'Organisation de la coopération islamique constitue, en effet, un cadre multilatéral de dialogue et de coordination entre ses États membres, notamment dans les domaines politique, économique, culturel, humanitaire et scientifique.

La question climatique occupe, par ailleurs, une place de plus en plus importante dans les priorités des pays membres de l'organisation. Les effets du réchauffement climatique, notamment la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres, les inondations et la raréfaction des ressources en eau, représentent des défis majeurs pour de nombreux pays du monde musulman, particulièrement ceux du continent africain et de la région sahélo-saharienne.

Pour la Mauritanie, pays sahélien particulièrement exposé aux conséquences de la variabilité climatique, ces problématiques revêtent un caractère stratégique. La lutte contre la désertification, la préservation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et le renforcement de la résilience des populations figurent parmi les principaux enjeux liés aux changements climatiques.

C'est dans ce contexte que la participation du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani au Sommet des dirigeants d'Antalya prend une dimension particulière. Elle offre à la Mauritanie une occasion supplémentaire de prendre part aux discussions internationales sur les réponses à apporter aux défis environnementaux et de faire valoir les préoccupations des pays les plus vulnérables face aux conséquences du changement climatique.

UNE RENCONTRE EN PRÉSENCE DE RESPONSABLES MAURITANIENS

Ont pris part à cette audience le ministre chargé de Cabinet du Président de la République, M. Nani Ould Chrougha, ainsi que l'ambassadeur de Mauritanie auprès de la République de Türkiye, Son Excellence Cheikh Sid'Ahmed El Bekaye Ould Hamady.

Leur présence souligne la dimension institutionnelle et diplomatique de cette rencontre, qui intervient dans le cadre des activités officielles du chef de l'État en Türkiye.

À travers cette participation au Sommet des dirigeants d'Antalya et les rencontres organisées en marge de ses travaux, la Mauritanie poursuit ses échanges avec les partenaires internationaux et les institutions multilatérales, dans un contexte où les questions climatiques, la coopération internationale et les défis du développement durable occupent une place centrale dans l'agenda diplomatique mondial.



Le Quotidien
DE NOUAKCHOTT
E-mail: conact@lequotidien.mr

LE QUOTIDIEN DE NOUAKCHOTT EST EDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE PRESSE, D'IMPRESSION, DE DIFFUSION ET D'EDITION
(S.P.I.D.E)
RA 54961- RC 594

Ilot "O" N° 66 Derrière Immeuble El Mamy
Tel: 4524 53 74 -4502 28 53
BP: 1153 Nouakchott Mauritanie
www.quotidien.mr

Directeur de la Publication:
Moussa Ould Samba Sy
ouldsambasy@yahoo.fr
Tel: 36 30 59 28

Directeur du journal
Alioun Mohamed M'leiwih
38 66 44 18
aliounmleiwih@gmail.com

Responsable Adm et financier:
Mohamed Mahmoud Sebrou
+222 36 64 48 34
raf@lequotidien.mr

Rédacteur en chef:
Sid'Ahmed Bneijara
44 16 20 20
Redaction@lequotidien.mr

Grand reporter:
MOHAMED El Kory
medsalem71@gmail.com
36 00 22 56 - 26 16 80 57

Sports:
Hachem Haidara
4644 10 90 - 2244 10 80

Rédaction:
Alioun Mohamed M'leiwih
Moussa Ould samba Sy
Hachim El Yemani
Mohamed Kory

P.A.O:
M'Leiwih
26 15 02 02
a.mleiwih@hotmail.com

correspondants:
Tiris Zemmour:
Sy Djiby
Gorgol
Fatimetou El Hacen Ethemane
Trarza:
Brahim Saleck Mahmoud
Brakna:
Brahim Yemani
Impression:
Imprimerie Nationale

MANDATS DE DÉPÔT POUR 7 INCULPÉS DANS LE « DOSSIER DES BLOGUEURS DE L'ÉTRANGER »

Nouakchott – Le pôle d'instruction spécialisé dans la lutte contre les crimes de terrorisme a ordonné, dans la nuit de jeudi à vendredi, le placement sous mandat de dépôt de sept personnes inculpées dans l'affaire médiatiquement connue sous le nom de « dossier des blogueurs de l'étranger ». Dix autres personnes poursuivies dans le cadre de la même procédure ont, quant à elles, été placées sous contrôle judiciaire.



Cette décision intervient à l'issue des auditions de l'ensemble des prévenus concernés par le dossier et actuellement présents sur le territoire national. Les personnes mises en cause ont comparu devant le magistrat instructeur, qui a statué sur les mesures judiciaires à appliquer à chacune d'entre elles, conformément aux éléments de la procédure.

Au total, dix-sept personnes ont été entendues par le magistrat instructeur. À l'issue de ces auditions, sept inculpés ont été placés en détention préventive et conduits en prison en vertu de mandats de dépôt, tandis que les dix autres ont bénéficié d'une mesure de contrôle judiciaire.

Cette répartition traduit les différentes mesures prises par le juge d'instruction à l'égard des personnes poursuivies dans cette affaire, dont les développements sont suivis avec attention dans les milieux politiques, médiatiques et judiciaires.

UN DOSSIER TRANSMIS AU PÔLE ANTITERRORISTE

Cette nouvelle étape judiciaire fait suite au renvoi du dossier devant le pôle spécialisé dans la lutte contre les crimes de terrorisme par le Parquet de la République près le tribunal de Nouakchott-Ouest.

Les poursuites engagées dans cette affaire portent notamment sur plusieurs chefs d'accusation, parmi lesquels l'atteinte à la sûreté de l'Etat, la diffusion de fausses informations et le blanchiment de capitaux.

Le transfert du dossier vers la juridiction spécialisée marque ainsi une étape importante dans le traitement judiciaire de cette affaire, en confiant son instruction à une structure compétente pour connaître des infractions relevant de son domaine d'intervention.

UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE APPELÉE À SE POURSUIVRE

Le placement sous mandat de dépôt des sept inculpés ne constitue pas, en lui-même, une déclaration de culpabilité. Il s'agit d'une mesure de détention préventive prise dans le cadre de l'instruction judiciaire, laquelle doit permettre d'examiner les faits reprochés, de vérifier les éléments du dossier et de déterminer les responsabilités éventuelles de chaque personne mise en cause.

De leur côté, les dix prévenus placés sous contrôle judiciaire restent soumis aux obligations fixées par l'autorité judiciaire dans le cadre de la procédure.

L'instruction devrait se poursuivre afin de permettre au magistrat compétent d'approfondir l'examen des faits, d'évaluer les éléments présentés dans le dossier et de prendre les décisions qui s'imposent au regard de la législation en vigueur.
À ce stade, aucune précision supplémentaire n'a été communiquée concernant l'identité des sept personnes placées en détention, les obligations exactes imposées aux personnes soumises au contrôle judiciaire ou le calendrier des prochaines étapes de la procédure.

L'affaire dite des « blogueurs de l'étranger » entre ainsi dans une nouvelle phase judiciaire, après les premières investigations et le renvoi du dossier devant le pôle antiterroriste. Son évolution devrait permettre de mieux cerner les faits reprochés aux différents mis en cause et les suites que la justice entend donner à cette procédure.

La HAPA publie une liste provisoire de 35 entreprises de presse répondant aux critères professionnels

Une liste provisoire de 35 entreprises médiatiques considérées comme satisfaisant à un niveau acceptable de critères professionnels, administratifs et institutionnels, dans le cadre du processus de classification des organes de presse en Mauritanie.

À travers cette publication, l'instance de régulation entend faire le point sur le niveau de conformité des entreprises médiatiques nationales aux exigences définies dans son référentiel de classification, tout en encourageant l'ensemble des acteurs du secteur à s'impliquer activement dans cette démarche de professionnalisation du paysage médiatique.

Selon les informations communiquées par la HAPA, les 35 établissements retenus sont répartis en trois grandes catégories, reflétant la diversité des supports d'information présents dans le paysage médiatique national. La presse électronique arrive en tête avec 22 médias, suivie de la presse écrite qui compte huit organes, tandis que le secteur de l'audiovisuel est représenté par cinq établissements.

Cette répartition met en évidence la place importante désormais occupée par les médias numériques dans le paysage journalistique mauritanien, où les plateformes électroniques constituent un canal majeur de production et de diffusion de l'information. Elle témoigne également de la diversité des supports médiatiques concernés par le processus de classification engagé par l'autorité de régulation.



L'évaluation a également pris en compte le contenu des portails numériques, les informations enregistrées sur la plateforme de gestion des dossiers de candidature au Fonds d'aide publique à la presse, ainsi que les données issues des registres professionnels des journalistes et des demandeurs de la carte de presse professionnelle.

La HAPA a toutefois tenu à apporter une précision importante concernant la présentation des établissements retenus. Elle souligne que l'ordre dans lequel les entreprises apparaissent sur la liste est strictement indicatif et ne constitue en aucun cas un classement préférentiel ou une hiérarchisation entre les médias concernés.
Dans le même communiqué, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a signalé que trois institutions médiatiques figurent sur une liste complémentaire correspondant aux établissements dont le processus de mise en conformité avec les normes requises est encore en cours de parachèvement.

Il s'agit des chaînes de télévision « El Wataniya » et « Qimam », ainsi que du média électronique « Atlasinfo ».
Cette situation distingue ces trois établissements des 35 entreprises figurant sur la liste provisoire principale, sans pour autant signifier leur exclusion définitive du processus de classification.

La HAPA semble ainsi privilégier une démarche progressive, permettant aux différents organes de presse de compléter les conditions nécessaires à leur conformité au référentiel établi.

La publication de cette liste intervient dans un contexte marqué par les efforts visant à renforcer l'organisation du secteur des médias en Mauritanie et à consolider les bases d'un exercice professionnel du journalisme.

En appelant l'ensemble des organes de presse à interagir positivement avec son référentiel de classification, la HAPA invite les professionnels du secteur à considérer cette démarche comme un processus de mise à niveau et de consolidation des normes professionnelles et institutionnelles.

La publication de cette liste provisoire des 35 entreprises médiatiques constitue ainsi une nouvelle étape dans le processus de structuration du paysage médiatique mauritanien, avec pour objectif affiché de favoriser un secteur mieux organisé, plus professionnel et davantage conforme aux exigences réglementaires.

l'Autorité nationale reprend officiellement les dossiers de la Commission de transparence financière

Une cérémonie officielle de signature du procès-verbal de transfert des dossiers et de passation de relais entre la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique et l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption s'est déroulée, mardi 10 novembre 2026, à 16 heures, dans la salle de réunion de la Cour suprême à Nouakchott.



Cette cérémonie marque une étape institutionnelle importante dans la réorganisation du dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption. Elle consacre officiellement la fin des fonctions de la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique, créée par la loi n° 2007-54 du 18 septembre 2007, et le transfert de ses attributions à l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption, instituée par la loi n° 2025-02 du 25 juin 2025.

À travers cette opération, la nouvelle autorité devient désormais l'institution chargée d'assurer la continuité des missions précédemment exercées par la Commission, notamment en matière de réception, d'enregistrement et de suivi des déclarations de patrimoine et d'intérêts des ordonnateurs et des responsables de la gestion des deniers publics.

UN TRANSFERT OFFICIALISANT UNE NOUVELLE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le transfert des dossiers et des prérogatives constitue l'aboutissement d'un processus de transition institutionnelle engagé à la suite de la création de l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Cette phase transitoire, encadrée par la circulaire conjointe n° 001/2026 du 17 mars 2026, avait pour objectif d'assurer le passage progressif des responsabilités, des documents et des dossiers de l'ancienne structure vers la nouvelle institution, tout en garantissant la continuité des missions administratives et réglementaires.

La signature du procès-verbal vient ainsi formaliser la clôture de cette période de transition et confirmer la prise en charge des compétences transférées par l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Le document a été paraphé par Moustapha Sidi Mou, conseiller rapporteur de la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique, et Yahya Jiddou, secrétaire général de l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Cet acte administratif constitue une étape déterminante dans la mise en place opérationnelle du nouveau dispositif institutionnel consacré à la transparence financière de la vie publique et à la prévention des pratiques de corruption.

LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE ET D'INTÉRÊTS AU CŒUR DES MISSIONS DE LA NOUVELLE AUTORITÉ

Parmi les principales responsabilités désormais confiées à l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption figure la réception et l'enregistrement des déclarations de patrimoine et d'intérêts des ordonnateurs et des responsables chargés de la gestion des deniers publics.

Ce mécanisme constitue un instrument essentiel de prévention des conflits d'intérêts et de promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques. Il vise notamment à renforcer les exigences de responsabilité auxquelles sont soumis les responsables exerçant des fonctions impliquant la gestion des ressources financières de l'État.

La déclaration de patrimoine permet, dans le cadre prévu par les textes en vigueur, de disposer d'informations sur la situation patrimoniale des responsables concernés, tandis que la déclaration d'intérêts contribue à identifier les éventuelles situations susceptibles de compromettre l'impartialité dans l'exercice des responsabilités publiques.

Le transfert de ces missions à une institution spécialisée dans la lutte contre la corruption traduit ainsi une volonté de regrouper les instruments de prévention et de contrôle au sein d'un cadre institutionnel renouvelé.

UNE CÉRÉMONIE PLACÉE SOUS LA SUPERVISION DES RESPONSABLES DES DEUX INSTITUTIONS

La cérémonie s'est déroulée sous la supervision conjointe du président de la Cour suprême et ancien président ès qualités de la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique, Cheikh Ahmed Sid'Ahmed, et du président de l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption, Jemal Ould Yedaly.

Étaient également présents le secrétaire général de la Cour suprême, Amadou Youssouf Diallo, ainsi que l'ensemble du personnel relevant de la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique.

La présence des responsables des deux institutions, aux côtés des représentants de la Cour suprême et des agents concernés, souligne la portée administrative et institutionnelle de cette opération, qui vise à garantir une transmission formelle des dossiers et des responsabilités.

UN NOUVEAU CADRE POUR RENFORCER LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Avec la clôture de cette phase de transfert, l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption dispose désormais des prérogatives précédemment exercées par la Commission pour la Transparence Financière de la Vie Publique dans le domaine de la déclaration du patrimoine et des intérêts.

Cette évolution intervient dans un contexte où le renforcement de la gouvernance publique, la prévention de la corruption et l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources de l'État constituent des enjeux majeurs pour les institutions nationales.

Au-delà de la dimension administrative de cette passation de relais, l'opération représente donc une étape dans la consolidation de l'architecture institutionnelle mauritanienne en matière de transparence financière et de lutte contre la corruption.

L'efficacité de ce nouveau dispositif dépendra notamment de la capacité de l'Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption à assurer la continuité des missions transférées, à garantir le suivi des déclarations obligatoires et à mettre en œuvre les prérogatives que lui confère la législation en vigueur.

La BII et SFI signent un accord de garantie de 10 millions de dollars pour dynamiser le commerce international en Mauritanie

La Banque Internationale d'Investissement (BII) et la Société Financière Internationale (IFC), filiale du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, ont conclu la signature d'une convention de garantie d'un montant de 10 millions de dollars. Ce financement vise à faciliter et à développer les échanges commerciaux des entreprises mauritaniennes sur les marchés internationaux.



Conclu sous l'égide du Programme Mondial de Financement du Commerce (GTFP) d'IFC, cet accord permettra à la BII de renforcer son dispositif d'accompagnement au profit de sa clientèle d'entreprises engagées dans des opérations d'importation et d'exportation. Le mécanisme repose sur l'émission de garanties destinées à sécuriser et à simplifier l'acceptation de leurs transactions auprès des correspondants bancaires internationaux.

Ce système a pour objectif central d'atténuer les risques liés aux opérations commerciales transfrontalières tout en renforçant la confiance des partenaires étrangers, contribuant ainsi directement à l'expansion des activités et du volume d'affaires des entreprises mauritaniennes.

À travers ce nouveau partenariat stratégique scellé avec une institution financière de rang mondial, la Banque Internationale d'Investissement réaffirme son engagement à soutenir le tissu économique national et sa volonté de participer durablement au développement du commerce extérieur en Mauritanie.

COP31 : la Première Dame Mariem Fadel Dah participe à l'inauguration du musée « Zéro Déchet » à Antalya

Antalya – La Première Dame de la République islamique de Mauritanie, Dr Mariem Fadel Dah, a pris part, jeudi, à la cérémonie d'inauguration du musée « Zéro Déchet » (Zero Waste Museum), installé au sein de la Zone Bleue, en marge des travaux de la 31e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31), organisée dans la ville d'Antalya, en République de Türkiye.

Cette cérémonie s'inscrit dans le cadre des initiatives parallèles accompagnant ce grand rendez-vous international consacré aux changements climatiques, qui réunit des dirigeants, des responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales ainsi que des acteurs engagés dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Le musée « Zéro Déchet » constitue un espace d'exposition et de sensibilisation consacré aux nouvelles approches de gestion des déchets et à la valorisation des ressources. Il met notamment en avant des expériences et des initiatives internationales innovantes dans les domaines du recyclage, de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.

LA VALORISATION DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES AU CŒUR DE LA COP31



La présence de la Première Dame mauritanienne à cette inauguration témoigne de l'intérêt accordé aux initiatives internationales visant à promouvoir la protection de l'environnement et à renforcer la sensibilisation aux enjeux écologiques.
Dans un contexte où les changements climatiques exercent des pressions croissantes sur les ressources naturelles, la gestion des déchets constitue l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les États, particulièrement dans les pays en développement.

L'accumulation des déchets, la pollution des sols et des eaux, ainsi que les conséquences environnementales des modes de consommation non durables imposent, en effet, le développement de politiques publiques plus efficaces et l'adoption de solutions innovantes fondées sur la prévention, le recyclage et la valorisation des matières.

Les initiatives présentées au musée « Zéro Déchet » illustrent ainsi l'importance de l'économie circulaire dans la transition écologique. Ce modèle économique vise à prolonger la durée de vie des produits, à réduire le gaspillage des ressources et à favoriser la réintégration des matériaux dans les circuits de production.

Pour les pays confrontés aux défis de la désertification, de la dégradation des écosystèmes et de la pression sur les ressources naturelles, ces expériences représentent des pistes de réflexion et d'action susceptibles de contribuer à des stratégies environnementales plus durables.

UN DÉJEUNER OFFICIEL RÉUNISSANT LES PREMIÈRES DAMES

Par ailleurs, à la mi-journée, Dr Mariem Fadel Dah a participé à un déjeuner officiel organisé en l'honneur des Premières Dames présentes à ce sommet international.
Cette rencontre s'inscrit dans le programme des activités parallèles de la COP31 consacrées à la sensibilisation environnementale, à la promotion des initiatives en faveur du développement durable et au renforcement de la coopération internationale.

Elle a également constitué une occasion de rassemblement pour les Premières Dames participantes, autour des enjeux environnementaux qui mobilisent la communauté internationale et de l'importance de l'engagement des différentes composantes de la société dans la lutte contre les changements climatiques.

À travers ces manifestations, la conférence rappelle que la lutte contre les changements climatiques ne se limite pas aux négociations entre gouvernements, mais nécessite également une mobilisation collective, une sensibilisation accrue des populations et la diffusion de pratiques environnementales responsables.

Banque mondiale : 69,1 millions d'euros pour trois secteurs prioritaires en Mauritanie

L'Assemblée nationale mauritanienne a entamé l'examen de trois projets de loi portant ratification d'accords de financement conclus avec l'Association internationale de développement (IDA), le guichet concessionnel du Groupe de la Banque mondiale. D'un montant global de 69,1 millions d'euros sous forme de prêts concessionnels — soit environ 3,9 milliards de nouvelles ouguiyas — complétés par 14,8 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) sous forme de dons, ces ressources ciblent trois secteurs stratégiques : la protection sociale, l'éducation et la transformation numérique.

Inscrits au programme parlementaire le mercredi 11 novembre lors de la Conférence des présidents, ces textes ont franchi une première étape ce vendredi 13 novembre au matin. La Commission des affaires économiques a ainsi examiné deux premiers accords présentés par le ministre des Affaires économiques et du Développement, portant respectivement sur la résilience sociale et le programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP – SOP1). Le troisième accord, dédié à l'éducation, demeure en attente de programmation en commission avant la présentation de l'ensemble des textes en séance plénière.

PROTECTION SOCIALE : RENFORCER LES FILETS PRODUCTIFS ET LE PROGRAMME « TEKAVOUL »

Signé le 21 août 2026, le premier accord mobilise un prêt de 19,7 millions d'euros (environ 1,2 milliard de nouvelles ouguiyas) et un don de 5,6 millions de DTS. Remboursable sur 25 ans avec un différé de cinq ans, un taux d'intérêt annuel de 1,5 % et une commission d'engagement de 0,5 %, ce financement vise à consolider le système national de protection sociale adaptative.
Il appuiera directement trois leviers majeurs : le Registre social pour l'identification des ménages vulnérables, le programme de transferts monétaires « Tekavoul » et le dispositif de réponse aux chocs. Bien que l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages ait révélé un recul de la pauvreté monétaire de 28,2 % en 2019 à 25,7 % en 2025, cet appui accompagne la hausse des crédits sociaux prévue dans le projet de loi de finances 2027, notamment en faveur de l'opération « Oun ».

ÉDUCATION : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES ET LA TRANSITION VERS LE SECONDAIRE

Également paraphé le 21 août 2026 aux mêmes conditions concessionnelles (25 ans dont cinq ans de grâce à 1,5 % d'intérêt), le deuxième accord prévoit un prêt de 23,6 millions d'euros (près de 1,57 milliard de nouvelles ouguiyas) et un don de 9,2 millions de DTS. Inscrit dans le Plan prioritaire d'appui à l'apprentissage (2026-2030), il cible la qualité de l'enseignement préscolaire et primaire ainsi que l'accès au cycle secondaire, avec une priorité accordée aux filles en milieu rural et aux populations déplacées.
Si le taux brut de scolarisation au primaire a bondi de 79,9 % en 2019 à 96,1 % en 2025 — soutenu par la construction de 7 600 salles de classe —, le taux au secondaire reste limité à 36,8 %, justifiant des interventions ciblées pour réduire les disparités territoriales et limiter le décrochage scolaire.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : ACCÉLÉRER LES INFRASTRUCTURES ET LA CONNECTIVITÉ RÉGIONALE

Le troisième accord, signé le 16 septembre 2026, consiste en un prêt additionnel de 25,8 millions d'euros (environ 1,136 milliard de nouvelles ouguiyas), remboursable sur 20 ans avec cinq années de grâce et un taux de 1,5 %, destiné au programme WARDIP – SOP1. Ce volet soutient le déploiement des infrastructures à haut débit, l'e-gouvernement et les paiements électroniques pour intégrer la Mauritanie au marché numérique régional.

L'examen parlementaire de ces accords intervient parallèlement aux travaux d'une mission du Fonds monétaire international (FMI) à Nouakchott dans le cadre de la première revue du programme économique du pays, confirmant la dynamique de coopération entre la Mauritanie et les institutions financières internationales autour de ses priorités de développement.

Les Mourabitounes s'inclinent face au Burkina Faso dans les dernières secondes (1-0)

La sélection nationale mauritanienne, les Mourabitounes, s'est inclinée ce vendredi face au Burkina Faso sur le score de 1 but à 0, à l'issue d'une rencontre disputée à Ouagadougou.

Alors que les deux équipes semblaient se diriger vers un match nul, les Burkinabè ont finalement arraché la victoire dans le temps additionnel. Elohim Kaboré a inscrit l'unique but de la rencontre à la 90e+4 minute, mettant fin aux espoirs mauritaniens de repartir avec un résultat positif.

UNE DÉFAITE CRUELLE POUR LES MOURABITOUNES

La rencontre a été marquée par une opposition disputée entre les deux sélections. Les Mourabitounes ont résisté jusqu'aux dernières minutes, mais ont fini par céder dans les ultimes instants du match.
Ce revers constitue une déception pour la sélection mauritanienne, qui espérait obtenir un résultat favorable à l'extérieur afin de renforcer sa position dans la compétition.

UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT À NOUAKCHOTT

Les deux équipes se retrouveront le mardi 17 novembre 2026 à Nouakchott, pour une nouvelle confrontation.
Cette rencontre retour représentera



une occasion pour les Mourabitounes de réagir devant leur public et de tenter de prendre leur revanche après cette défaite concédée dans les dernières secondes à Ouagadougou.

Premier League : Manchester United officialise la nomination de Mauricio Pochettino au poste d'entraîneur

Le club anglais de Manchester United a annoncé officiellement, ce vendredi, la nomination de l'entraîneur argentin Mauricio Pochettino à la tête de son équipe première, en remplacement de Michael Carrick récemment limogé. Le technicien s'est engagé pour une durée de deux ans et demi avec les Red Devils.

Âgé de 54 ans, Mauricio Pochettino a accepté de quitter ses fonctions de sélectionneur de l'équipe nationale des États-Unis — trois mois seulement après avoir prolongé son bail jusqu'à la Coupe du monde 2030 — afin de rejoindre Old Trafford avec pour mission de redresser un club en grande difficulté sportive. Manchester United occupe actuellement la 18e place du classement (synonyme de relégation) après 10 journées de championnat, signant ainsi son pire début de saison en Premier League depuis quarante ans.

De son côté, la Fédération américaine de football (US Soccer) a précisé que le technicien argentin et son encadrement continueront d'assurer la direction de la sélection américaine lors de la double confrontation face à Haïti, samedi et mardi prochains, dans le cadre des quarts de finale de la Ligue des nations de la CONCACAF. Pochettino prendra officiellement ses fonctions à Manchester dès mercredi, soit quatre jours seulement avant le choc très attendu face au rival historique, Liverpool.



Dans un communiqué publié sur son site officiel, Manchester United a confirmé avoir conclu « un accord avec la Fédération américaine permettant à Mauricio et à son staff technique de rejoindre le club dès l'achèvement de leurs engagements internationaux ». La direction mancunienne a salué le style de jeu offensif à haute intensité du coach argentin ainsi que sa capacité reconnue à bâtir des collectifs solides et à développer les jeunes talents. Il devient ainsi le huitième entraîneur permanent du club depuis le départ à la retraite de Sir Alex Ferguson en 2013.

Mondial U17 : la République dominicaine remplace les États-Unis après leur retrait

La Fédération internationale de football association (FIFA) a désigné la République dominicaine pour remplacer les États-Unis à la Coupe du monde des moins de 17 ans (U17), après le retrait officiel de la sélection américaine de cette compétition prévue au Qatar.

L'instance dirigeante du football mondial avait confirmé, jeudi, le forfait des États-Unis, invoquant des impératifs liés à la sécurité. Cette décision intervient dans un contexte de tensions régionales et d'alerte sécuritaire élevée au Qatar et dans plusieurs pays du Golfe.

UN RETRAIT SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UNE SANCTION FINANCIÈRE

Conformément au règlement de la compétition, la Fédération américaine de



football (US Soccer) pourrait faire l'objet d'une sanction financière d'au moins 20 000 francs suisses, soit environ 24 000 dollars américains.

Cette éventuelle sanction relève de la Commission de discipline de la FIFA. Elle est liée au caractère tardif du désistement, intervenu moins de trente jours avant le début du tournoi.

UN GROUPE AMÉRICAIN DÉSORMAIS CONCERNÉ PAR LE CHANGEMENT

Avant son retrait, la sélection américaine devait évoluer dans un groupe comprenant le Monténégro, le Chili et l'Algérie. Elle devait débuter son parcours le 21 novembre face au Monténégro.

L'arrivée de la République dominicaine modifie ainsi la composition sportive de ce groupe et offre à cette sélection une occasion de prendre part à une compétition mondiale de premier plan.

UNE ÉDITION À 48 ÉQUIPES AU QATAR

Cette édition de la Coupe du monde U17 réunira 48 sélections nationales et doit débuter mercredi prochain à Doha. Le tournoi s'annonce comme un rendez-vous important pour les jeunes talents du football international, avec une participation élargie et une représentation accrue des différentes confédérations.

États-Unis : un militaire décoré après avoir rappelé les règles à son ministre

Washington – Dans un épisode aussi inhabituel que symbolique, le secrétaire américain à la Défense, Pete Hegseth, a reçu jeudi le soldat Thomas Iglesias, membre de la garde d'honneur de la Tombe du Soldat inconnu, au cimetière national d'Arlington, avant de lui remettre une distinction militaire pour son comportement exemplaire. Cette reconnaissance intervient quelques jours seulement après une scène devenue virale, au cours de laquelle le militaire avait publiquement rappelé à l'ordre le chef du Pentagone et son entourage pour non-respect des règles de silence et de recueillement imposées dans ce haut lieu de mémoire nationale.

L'affaire, largement relayée par les médias et commentée sur les réseaux sociaux américains, a suscité de nombreuses réactions en raison du contraste entre la fonction du responsable politique concerné et l'attitude du militaire chargé de faire respecter le protocole au sein du mémorial.

Au centre de cette controverse se trouve une règle fondamentale de la Tombe du Soldat inconnu : le respect absolu du silence, de la discipline et du caractère solennel de ce lieu consacré à la mémoire des militaires américains morts au combat et dont les dépouilles n'ont pas pu être identifiées.

UN RAPPEL À L'ORDRE DEVANT LES CAMÉRAS

L'incident s'est produit mercredi, en marge des cérémonies organisées à l'occasion du Veterans Day, la journée nationale américaine dédiée aux anciens combattants.
Alors que le secrétaire à la Défense, Pete Hegseth, son épouse et plusieurs membres de son entourage quittaient la zone commémorative après des prises de vue à proximité du monument, leurs conversations et leurs éclats de rire auraient contrevenu aux règles strictes de conduite applicables aux visiteurs. Chargé de veiller au respect du protocole, le soldat Thomas Iglesias est alors intervenu directement auprès du responsable du département de la Défense et de sa délégation.

La présence de nombreuses personnalités politiques et militaires lors des commémorations a contribué à amplifier la portée de l'incident. Le président Donald Trump, le vice-président J.D. Vance ainsi que plusieurs hauts responsables civils et militaires participaient également aux cérémonies organisées à Arlington.

LE PENTAGONE CHOISIT DE SALUER LE COMPORTEMENT DU MILITAIRE



Face à la diffusion massive de la vidéo et aux réactions suscitées, le département de la Défense a rapidement pris position en faveur du soldat.
Dès mercredi, le Pentagone avait publié un communiqué saluant l'intervention de Thomas Iglesias, qualifiée de « rappel juste et respectueux des règles de bienséance ».
Le lendemain, Pete Hegseth a reçu le militaire ainsi que plusieurs membres de son unité, le 3e régiment d'infanterie de l'armée américaine, plus connu sous le nom de « Old Guard ».
À cette occasion, le secrétaire à la Défense lui a remis la Joint Service Commendation Medal, une distinction militaire interarmées récompensant des actes méritoires et des services accomplis avec distinction.
En partageant des photographies de cette rencontre sur ses réseaux sociaux, Pete Hegseth a tenu à souligner son attachement à la discipline et aux exigences professionnelles imposées aux militaires américains.
« Nous aimons nos soldats et nous aimons le respect des standards. Bien joué, soldat, continue d'accomplir ton devoir, patriote », a-t-il écrit.
Cette cérémonie de décoration a donné à l'affaire une dimension supplémentaire. Quelques heures auparavant, le militaire avait fait respecter les règles à l'égard de celui qui dirige l'ensemble du département de la Défense américain. Il se retrouvait désormais reçu par ce même responsable pour être publiquement félicité.

UNE POLÉMIQUE QUI INTERVIENT DANS UN CONTEXTE POLITIQUE SENSIBLE

Au-delà de son caractère inhabituel, cet épisode intervient dans une période délicate pour Pete Hegseth, dont la gestion du département de la Défense fait régulièrement l'objet de critiques dans le paysage politique américain.

La controverse d'Arlington a ainsi alimenté les discussions sur la responsabilité des hauts responsables publics face aux règles institutionnelles, particulièrement lorsqu'ils se trouvent dans des lieux symbolisant les valeurs militaires et le sacrifice national.

La décision de décorer le soldat peut être interprétée comme une volonté du Pentagone de mettre en avant la discipline militaire et de montrer que les règles applicables aux visiteurs doivent être respectées indépendamment de leur rang ou de leur fonction.
Elle permet également de replacer au centre de l'attention le rôle des militaires chargés de préserver le caractère solennel des cérémonies nationales.

Toutefois, la rapidité avec laquelle cette distinction a été annoncée, après une séquence devenue virale, a également contribué à nourrir les commentaires autour de la gestion politique de l'incident.

LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU, UN SYMBOLE MAJEUR DE LA MÉMOIRE AMÉRICAINE

Située au cimetière national d'Arlington, en Virginie, la Tombe du Soldat inconnu constitue l'un des monuments les plus emblématiques de la mémoire militaire américaine.
Inaugurée en 1921, elle rend hommage aux militaires américains morts au combat et dont l'identité n'a pas pu être établie. Le monument symbolise ainsi le sacrifice de tous ceux qui ont perdu la vie au service de leur pays sans avoir été identifiés individuellement.
Depuis 1937, une garde d'honneur permanente est assurée par les soldats du 3e régiment d'infanterie, surnommé « The Old Guard ». Ces militaires se relaient jour et nuit, tout au long de l'année, quelles que soient les conditions météorologiques.

Leur mission repose sur un protocole particulièrement rigoureux, avec des déplacements minutieusement codifiés, une tenue irréprochable et une discipline constante. Chaque relève de la garde constitue une cérémonie à part entière, observée par les visiteurs dans un silence respectueux.

Dans cet environnement où chaque geste possède une signification symbolique, le respect des consignes ne relève pas d'une simple formalité administrative, mais participe à la préservation de la mémoire nationale.

L'épisode impliquant Thomas Iglesias et Pete Hegseth aura ainsi rappelé, jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir américain, que les exigences de respect et de recueillement attachées aux lieux de mémoire s'appliquent à tous.
Une scène qui, au-delà de la polémique, a placé un militaire chargé d'une mission de garde au cœur de l'actualité nationale et internationale.

Sénégal : Le bilan du naufrage d'une embarcation de migrants s'alourdit à 43 morts après la découverte de nouveaux corps

Le bilan du naufrage d'une embarcation transportant des candidats à l'émigration irrégulière au large du Sénégal s'est alourdi pour atteindre 43 morts, suite à l'annonce, mercredi, de la découverte de quatre nouvelles dépouilles, ont rapporté les services de secours locaux.

Selon les déclarations accordées à l'Agence France-Presse (AFP) par le commandant des sapeurs-pompiers de la région de Saint-Louis, M. Amadou Fall, « les vagues ont rejeté les derniers corps vers la zone située au nord-ouest, sur la plage de la commune de Gandiol ». Il a précisé que les opérations de recherche et de sauvetage se poursuivent activement et qu'une unité d'urgence médicale et psychologique a été dépêchée sur place pour apporter un soutien aux équipes d'intervention ainsi qu'aux familles des victimes.

Le drame s'était produit samedi dernier au large de Kébémer, dans le nord-ouest du pays. À ce stade, un seul rescapé a pu être secouru, tandis que le nombre exact de passagers qui se trouvaient à bord de la pirogue demeure indéterminé.

Réagissant à cette tragédie dans un message publié sur les réseaux sociaux, le président sénégalais, M. Bassirou Diomaye Faye, a affirmé que « toutes les autorités et l'ensemble des ressources de l'État sont mobilisés pour retrouver les disparus, prendre en charge les rescapés et soutenir les familles ». Réitérant que « la mer ne saurait être l'unique horizon pour tout projet migratoire », le chef de l'État s'est engagé à poursuivre « sans relâche la lutte contre les réseaux qui organisent ces traversées » tout en œuvrant à offrir des perspectives d'avenir à la jeunesse au sein de son propre pays.




BFI CASH
BFI Cash, pour vous.
Envoyez,Recevez, Payez.
Partout, simplement.
Téléchargez
App Store
Google Play
بفي كاش، لكـــــم.
ارسلوا، استقبلوا، ادفعوا.
في أي مكان بكل بساطة.
حمل الآن
App Store
Google Play


BFI CASH
راحتك مع بفي كاش!
#RIHLTI
#رحـلتي
NKC → RBA
VOYAGES


wifi portable
CONNECTEZ-VOUS PARTOUT AVEC LA 5G
Chinguitel
Box Mifi 2500 MRU
Forfait mensuel à 1000 MRU
300 Go
Le routeur est disponible dans les agences Chinguitel Entreprises.


جهاز راوتر 5G
استمتع بسرعة 5G
وتصفح بلا حدود
ابتداءً من
1200
أوقية / الشهر
إنترنت
5G
غير محدود
شنقيتل
Chinguitel
الجهاز متوفر
لدى جميع وكالات شنقيتل
في انواكشوط ونواديبو.


Routeur 5G
VIVEZ LE MOMENT EN 5G
CONNECTÉS EN TOUTE RAPIDITÉ
À PARTIR DE
1200 MRU /mois
INTERNET
5G illimitée
شنقيتل
Chinguitel
Le routeur est disponible dans les agences Chinguitel à Nouakchott et Nouadhibou.